

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 26 février 2024, affichée le 26 février 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 2024030402

Arrêté permanent de circulation portant modification des limites d'agglomération de la commune de Concoules sur la Route Départementale 906

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement proposé par l'agence départementale dans le cadre des amendes de police 2021 :

Sécurisation Route Départementale 906 - ESAT La Cézarenque et Auberge Beauséjour

Le maire expose au conseil municipal :

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réduire la zone agglomérée pour être en cohérence avec le bâti existant le long de la RD 906.

Le maire propose au conseil municipal de modifier les limites d'agglomération de la commune par arrêté du maire comme suit :

- Pour la RD 906 - limite lieu-dit « La Bise Basse » repoussée en direction de Concoules est fixée au Point Repère (PR) 40+014 (entrée et sortie d'agglomération)
- Pour la RD 906 - limite lieu-dit « Le Village » repoussée en direction de Concoules est fixée au Point Repère (PR) 41+273 (entrée et sortie d'agglomération)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Autorise le maire à signer l'arrêté et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL


